



GÉRER MA
STRUCTURE



DIAGNOSTIC



PILOTAGE



STATISTIQUES

G2P

En pratique

Vous aider à comprendre le fonctionnement et la navigation de G2P
pour une utilisation optimale.

WWW.DIDACTHEM.COM

VOTRE
PARTENAIRE
PRÉVENTION



Un outil développé par



Didacthem

LES RISQUES PROFESSIONNELS

Démarche de prévention

L'ensemble du contenu de G2P a été conçu par des experts professionnels de santé et spécialistes de la prévention des risques.

Une étude poussée commandée par votre branche professionnelle et réalisée sur le terrain auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises a permis de rédiger un contenu spécifique à votre secteur d'activité.

Cette phase terrain initie la démarche d'évaluation des risques. Elle est réalisée pour garantir une analyse de l'activité professionnelle la plus proche possible des conditions réelles de travail. **Un recueil de l'accidentologie est notamment réalisé.**

Nos experts sont présents tout au long du processus de prévention.

- **Identification des situations de travail** porteuses de danger dans les entreprises de votre secteur (selon les tailles et conditions de travail).
- **Rédaction des questionnaires** analysant les risques liés à ces situations de travail.
- **Définition des algorithmes** de calcul des diagnostics, en tenant compte des différents facteurs d'évaluation des risques (exposition, gravité, fréquence).
- **Choix des mesures** de prévention adaptées.



Le plus G2P

Une gestion facilitée des risques professionnels.

Structure

Avant d'utiliser l'outil G2P et ses différentes fonctionnalités, il vous sera demandé de construire la structure de votre entreprise dans G2P.

Cette étape est importante car elle vous permet d'identifier chaque entité / site / espace de travail de l'entreprise, Vous ferez correspondre par la suite une **analyse de risques par entité**.

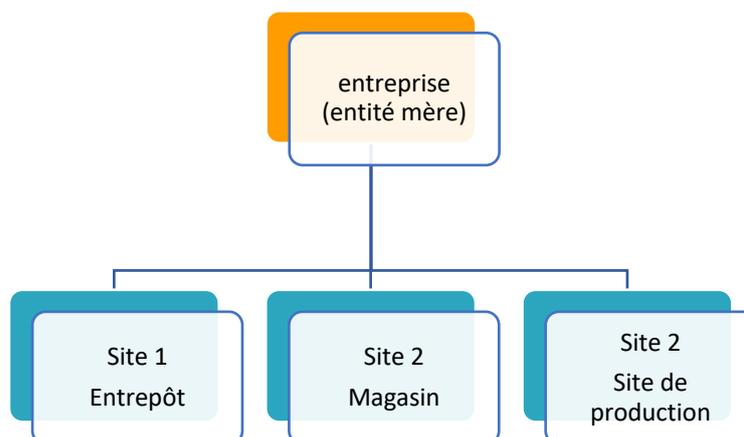
En effet, selon leur environnement de travail (site de production, magasin, entrepôt, bureau, chez le client) les salariés peuvent être confrontés à des conditions particulières de risques, ou bénéficier d'EPI qui ne sont pas disponibles sur les autres sites. A chaque situation de travail correspond une évaluation spécifique.

Cette étape permet aussi de pouvoir déléguer l'évaluation des risques au responsable concerné par chaque entité.

→ Consultez les guides d'utilisations pour faciliter cette étape.

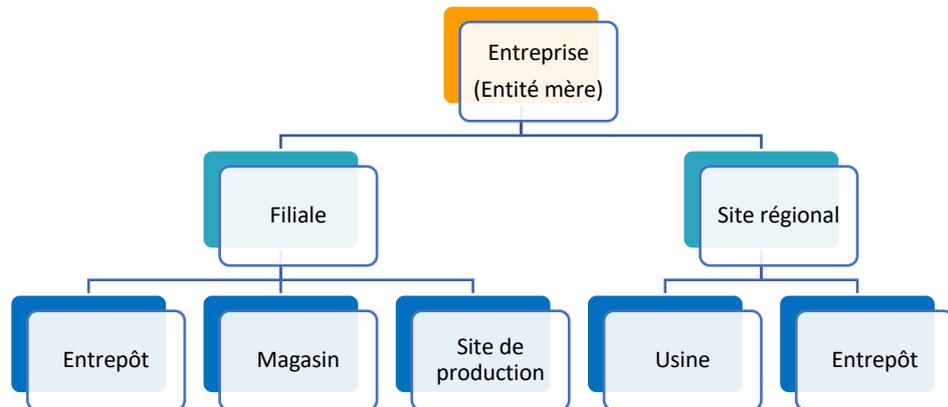
Par défaut la création de la structure se fera ainsi :

Exemple de structure simple



Si votre organisation est plus complexe, si elle comprend plus de niveaux, merci de nous contacter pour que nous vous aidions à la créer.

Exemple structure complexe, à 3 niveaux



Salariés :

Intégrer votre liste de salariés n'est pour l'instant indispensable que dans le cadre des diagnostics pénibilité.

A terme, de nombreuses fonctionnalités vous permettront une gestion centralisée et connectera G2P à vos outils RH.

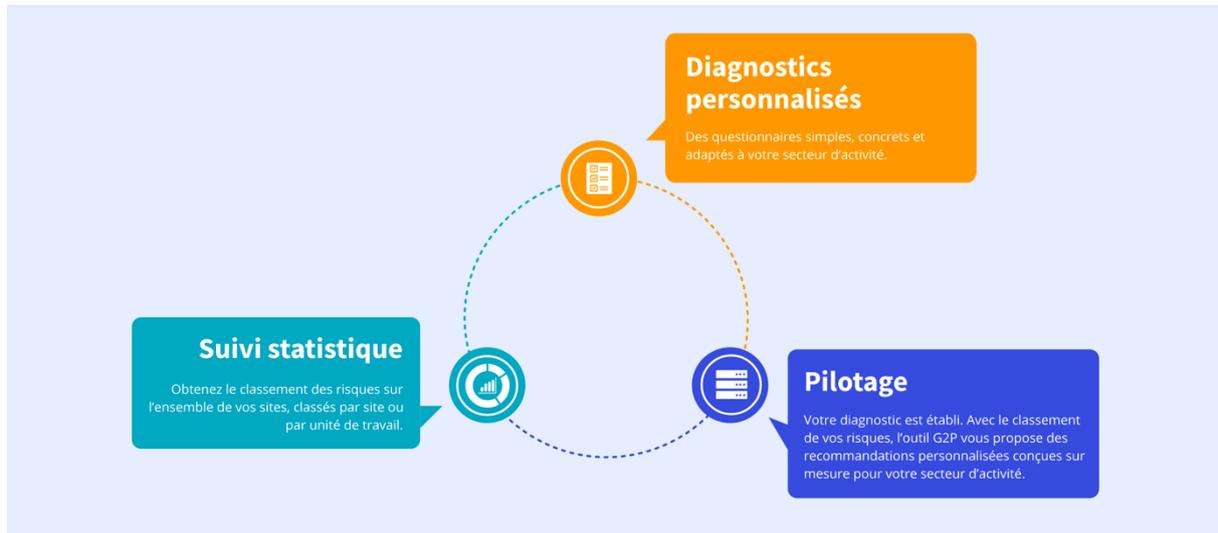
Une fois cette étape réalisée, vous n'aurez plus à y revenir. Votre structure est construite et s'appliquera pour tous vos diagnostics.



Vous pouvez passer au pilotage de votre politique de prévention !

Les 3 étapes du pilotage :

G2P suit le cycle de l'amélioration continue : le « cercle vertueux de la prévention »



Etape 1 – Diagnostic : l'analyse des risques

L'onglet **Diagnostic** permet d'identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

C'est l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail. Elle relève de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Ne pas oublier que l'évaluation des risques professionnels figure parmi les principes généraux de prévention tels qu'énoncés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

3 types de diagnostics sont à votre disposition :

- L'évaluation des risques professionnels qui générera un **Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)**
- L'évaluation de la pénibilité qui générera un **document d'analyse de l'exposition aux facteurs de pénibilité**.
- Les diagnostics thématiques qui vous permettent de vous évaluer sur différents thèmes (risque routier, RPS, politique de prévention...) et qui générera un **document d'analyse approfondie** des thèmes choisis

Vous pourrez ainsi établir un état des lieux des risques dans votre entreprise.

Etape 2 – Pilotage : s’informer, agir

Cœur de G2P, l’onglet **pilotage** vous permet de gérer simplement votre démarche de prévention au quotidien. En effet, une fois les risques analysés et identifiés, vous mettez en œuvre les solutions de prévention qui s’imposent.

L’onglet pilotage comprend :

- Un espace d’information
Pour télécharger des documents d’information, des ressources officielles de la Branche (référentiel professionnel, CNO...) et trouver les dernières actualités en matière de réglementation SST.
- Un espace de plan d’action :
L’utilisateur y retrouve les mesures de prévention à mettre en place sur son site ou dans son entreprise. Ce plan d’action est choisi en fonction des risques les plus présents auxquels sont confrontés les salariés.

Etape 3 – Statistiques : suivre en continu, analyser,

Les résultats des diagnostics apparaissent sous forme de graphiques et de données statistiques. Ces résultats vous permettent de suivre en continu votre plan d’action et d’analyser le nombre d’actions mises en place. Compilées, ces données donnent une vision précise des risques au sein de l’ensemble de votre entreprise, par site ou par unité de travail.



Le plus G2P

Le cercle vertueux de la prévention

Diagnostiquer, piloter, analyser et suivre en continu votre plan de prévention

Comprendre et interpréter les diagnostics

G2P a été conçu pour simplifier l'approche des structures en matière de d'évaluation des risques et de pilotage de la prévention.

Ainsi, il traite les informations qui lui sont fournies pour optimiser l'évaluation des risques et leur prévention.

Comment est calculé le niveau de risque ?

L'évaluation initiale des risques est réalisée en se basant sur les statistiques d'accidents et de maladies professionnelles de votre secteur d'activité. Ces calculs sont fournis par la CNAM :

- La fréquence de réalisation du risque (noté de 1 à 4).
- La gravité du risque (noté de 1 à 4).

Les questionnaires proposés pour chaque unité de travail passent en revue l'ensemble des situations de travail en rapport avec les risques présents.

Exemple de question :

<p>Question 20/93 Les objets rangés en hauteur sont-ils toujours rangés de façon stable pour éviter qu'ils ne tombent ?</p> <p><input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/> NON CONCERNÉ</p>	<p>Situation de travail Un carton est posé en équilibre sur une étagère.</p> <p>Risques R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets</p>
--	---

Vous répondez OUI : vous avez mis en place des actions permettant de maîtriser le risque en fréquence ou en gravité. Le niveau de risque cette unité de travail va donc diminuer.

Vous répondez NON : le risque n'est pas maîtrisé, le niveau de risque va augmenter.

Comment analyser le niveau de risque ?

La grille de criticité ci-dessous permet de situer le niveau de « criticité » de vos risques. En un coup d'œil, vous pouvez déterminer les risques à traiter en premier, ce sont les Rouges.

Grille de criticité des risques

4	4	8	9 et +	
3	3	6	9 et +	
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
Fréquence / Gravité	1	2	3	4

Spécificité pour les Risques Psychosociaux (RPS)

Les RPS sont classifiés en sous-catégorie.

- R 21 regroupe l'ensemble des RPS.
- R 212, R 213, R 214, etc. permettent d'entrer dans le détail des différents items définissant les RPS.



Remarque :

Quand une entreprise avec un code SIRET a plusieurs sites, elle doit réaliser un DU par site. C'est l'ensemble des DU des sites qui constitue le Document Unique d'Evaluation des Risques de l'entreprise.

→ Consultez les guides en ligne

EXPOSITION A LA PENIBILITE

Si votre branche professionnelle a réalisé un référentiel de pénibilité, G2P vous permet d'exploiter ce référentiel de manière dynamique.

Toutes les mesures d'exposition recueillies dans le cadre du référentiel sont entrées dans G2P qui, grâce à son algorithme de calcul permet :

- **De réaliser l'évaluation de la pénibilité** de l'ensemble des postes de travail.
- **D'éditer la cartographie de la pénibilité** pour ces postes de travail.
- **D'évaluer le nombre de salariés** concernés par la pénibilité.
- **D'éditer une fiche pénibilité** unique calculée pour chaque salarié exposé.
- **De faire les déclarations à la CARSAT** pour les salariés concernés.

1. Comment est structurée la Pénibilité dans G2P

Le référentiel de pénibilité définit des activités. Un salarié occupe un poste de travail composé d'une ou plusieurs activité(s).

Sur la base des éléments du référentiel et de son algorithme de calcul, G2P évalue pour chaque salarié l'exposition aux facteurs de pénibilité.

Des équipements ou actions de prévention en place dans l'entreprise ou sur le site peuvent, le cas échéant, impacter les niveaux de pénibilité.

3 catégories de facteurs :

- Les facteurs réglementaires définis par la loi.
- Les facteurs extraréglementaires anciennement définis par la loi.
- Les autres facteurs aux choix pour aller plus loin dans la prévention.

2. Comment lire la « Grille de criticité » pour l'exposition à la pénibilité ?

Les seuils d'exposition aux facteurs de risques professionnels (pénibilité) pour les différents facteurs sont établis selon deux dimensions :

- **L'intensité** : la température en degrés, le niveau de bruit en décibels, le nombre de gestes par minute, l'amplitude des gestes, le poids de la charge en kg, la pression subie en pas- cals, la dangerosité de l'agent chimique, le niveau de vibration, la durée quotidienne d'ex- position à un travail sur écran ou à la conduite d'un véhicule etc.
- **La durée d'exposition** au facteur de risque professionnel : cette durée est exprimée en heures par an ou en nombre de jours ou de nuits.

En fonction du Niveau d'intensité et du Niveau de durée, une échelle de 1 à 4 a été établie :

- Si le niveau est supérieur ou égal au seuil : 4
- Si le niveau est de 80% à 99% du seuil : 3
- Si le niveau est de 60% à 79% du seuil : 2
- Si le niveau est de moins de 60% du seuil : 1

La grille ci-dessous définit la « criticité » de l'exposition en fonction des niveaux atteints :

4	0	4	8	12	16
3	0	3	6	9	12
2	0	2	4	6	8
1	0	1	2	3	4
0	0	0	0	0	0
Niveau de durée ↑					
Niveau d'intensité →	0	1	2	3	4

Si la valeur Niveau d'intensité x Niveau de durée est :

- Egal à 16 : le salarié est exposé au facteur de risque professionnel au-delà du seuil fixé. Des actions de prévention immédiates sont à mettre en place impérativement.
- Comprise entre 6 et 12 : le salarié n'est pas exposé au-delà des seuils mais le niveau d'exposition nécessite des actions de prévention à mettre en place de façon urgente dans le cadre du Document Unique car la situation de santé du salarié pourrait être menacée.
- Comprise entre 3 et 6 : le salarié n'est pas exposé au-delà des seuils mais le niveau d'exposition nécessite d'être étudié et intégré au Document Unique de l'entreprise afin d'étudier les actions de prévention à mettre en place.
- Inférieure à 3 : le facteur de risque professionnel est négligeable du point de vue de la pénibilité. Il doit cependant être enregistré dans le Document Unique car il pourrait être lié à des facteurs de risque d'accident.

CONSULTER LES GUIDES EN LIGNE

CONTACTER LE SUPPORT